

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1413

22 juillet 2006

SOMMAIRE

Abbot Fields S.A., Luxembourg	67779	S.à r.l., Luxembourg	67786
Abbot Fields S.A., Luxembourg	67779	Itaú Europa Luxembourg Advisory Holding Company S.A., Luxembourg	67802
Aberdeen Investment Services S.A., Luxembourg	67810	Karl Streibel Tools S.A., Pétange	67816
Access International Advisors Luxembourg S.A., Luxembourg	67815	KB Lux Money Market Fund, Sicav, Luxembourg	67803
Airon S.A., Luxembourg	67787	Kidder Investments Holding S.A., Luxembourg	67817
Aleph Consulting S.A., Luxembourg	67801	Kidder Investments S.A., Luxembourg	67819
Amas Fund, Sicav, Luxembourg	67802	Leader Holding S.A.H., Luxembourg	67818
Aqua Technologies S.A., Walferdange	67816	Luxad S.A., Luxembourg	67824
Aqua Technologies S.A., Walferdange	67817	M.C.B.E. S.A., Bergem	67815
Benelux Mezzanine, S.à r.l., Münsbach	67800	M.T.H. Finances S.A.H., Luxembourg	67820
Canonbury S.A., Luxembourg	67802	Manu S.A., Luxembourg	67811
Canonbury S.A., Luxembourg	67802	MLAM 1, S.à r.l., Luxembourg	67803
CDRD Investment (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	67821	Participations Financières Gorbea S.A.	67810
(Le) Cellier Bourguignon, S.à r.l., Pétange	67815	Peinture Dany, S.à r.l., Luxembourg	67803
Contragest S.A., Luxembourg	67778	Place Ovale, S.à r.l., Luxembourg	67810
Development System International Holding (DSIH) S.A., Luxembourg	67816	Rail Réassurances S.A., Luxembourg	67793
Dietlikon Property S.A., Luxembourg	67787	Sampan Properties, S.à r.l., Luxembourg	67782
Eleusis société civile immobilière, Esch-sur-Alzette	67780	Sirius Logistics, S.à r.l., Luxembourg	67780
Eleusis société civile immobilière, Esch-sur-Alzette	67781	Spagnolux, S.à r.l., Oetrange	67793
Erynys S.A., Esch-sur-Alzette	67822	Spagnolux, S.à r.l., Oetrange	67794
Europaring 5, S.à r.l., Luxembourg	67811	Spring Multiple 2002 A S.C.A., Luxembourg	67782
Frama S.A., Luxembourg	67814	Sunseeker, S.à r.l., Luxembourg	67794
Generali Asset Managers Sicav, Luxembourg	67800	T.M.H. Web Invest S.A., Luxembourg	67824
Gesab Benelux S.A., Luxembourg	67820	Taiwan Investment Company, Sicav, Luxembourg	67780
Heaume Management S.A., Luxembourg	67779	Thurloe Holdings, S.à r.l., Luxembourg	67782
Horizon Real Estate S.A., Luxembourg	67779	Thurloe Holdings, S.à r.l., Luxembourg	67786
Immocemi S.A., Luxembourg	67800	Topinvestment S.A., Luxembourg	67818
Industry Investment S.A., Luxembourg	67778	Urtex S.A., Luxembourg	67778
Inesia S.A., Münsbach	67781	VG Advisors S.A. Holding, Luxembourg	67801
Inesia S.A., Münsbach	67781	VG Sicav, Luxembourg	67800
International Consultancy and Accounting Services, S.à r.l., Luxembourg	67786	Winnex Holding Limited S.A., Luxembourg	67801
		Wycombe S.A., Luxembourg	67820
		Yvelines, S.à r.l., Luxembourg	67811
		Zenit International S.A., Luxembourg	67818
		Zenit International S.A., Luxembourg	67819

67778

CONTRAGEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.
R. C. Luxembourg B 69.987.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société à Luxembourg, en date du

23 février 2006

Première résolution

La société LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A. avec siège social au 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, est remplacée en qualité de Président du Conseil d'Administration, par Monsieur Fabrizio Facchini, né le 15 septembre 1978 à Liège, Belgique, demeurant au 78, rue Lucie Dejardin, B-4610 Beyne-Heusay, et ce avec effet au 23 février 2006.

Deuxième résolution

Monsieur Fabrizio Facchini, né le 15 septembre 1978 à Liège, Belgique, demeurant au 78, rue Lucie Dejardin, B-4610 Beyne-Heusay, est nommé administrateur-délégué, et ce avec effet au 23 février 2006.

Troisième résolution

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée de l'administrateur-délégué, et ce avec effet au 23 février 2006.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Fait à Luxembourg, le 23 février 2006.

J. Mousel / G. Klein / N. Noyer

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02264. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042836/3220/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

URTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 98.016.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005 à 15.00 heures

L'Assemblée Générale reconduit les mandats de Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch, Madame Elise Lethuillier, en tant qu'administrateur, et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée de six ans, leur mandat prenant fin à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02919. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042743/817/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

INDUSTRY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 109.790.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 14 mars 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Zianveni Michaël, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00768. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042749/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

67779

HORIZON REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 107.161.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 14 mars 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Michaël Zianveni, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00749. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042751/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

HEAUME MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 103.907.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 14 avril 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00740. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042758/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

ABBOT FIELDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 38.964.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER, Société Anonyme

Signature

(043688/687/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

ABBOT FIELDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 38.964.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02383, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER, Société Anonyme

Signature

(043687/687/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

TAIWAN INVESTMENT COMPANY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.453.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2006, le Conseil d'Administration de la Sicav TAIWAN INVESTMENT COMPANY a pris la résolution suivante:

Le Conseil d'Administration de la Sicav TAIWAN INVESTMENT COMPANY est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2007:

André Elvinger; Roberto Seiler; Antonio Thomas, Laurence Llewellyn, Simon Airey, Jacques Elvinger and Nick Criticos.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02989. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042760/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

SIRIUS LOGISTICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 112.251.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Philippe Vanderhoven, Johanna Van Oort, Carole Caspari et Géraldine Schmit, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01550. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042973/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

ELEUSIS SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE, Société civile immobilière.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R. C. Luxembourg E 1.407.

L'an deux mille six, le seize mai.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Franck Soive, directeur, demeurant à F-57070 Metz, 17, rue Edgar Reyle.

2. Monsieur Serge Soive, directeur, demeurant à F-57140 La Maxe, 105, rue des Pâquerettes.

Lesquelles comparants déclarent être les seuls associés respectivement gérant de la société civile immobilière dénommée ELEUSIS SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE avec siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 5 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 602 du 23 août 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro E 1.407.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 25 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 75 du 15 janvier 2002.

Ensuite les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqués à la présente assemblée, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'exploitation d'immeubles à acquérir, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Elle peut en outre se porter caution envers des tiers, y compris ses dirigeants ou employés.»

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société. Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès qualités qu'ils agissent, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: F. Soive, S. Soive, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 mai 2006, vol. 918, fol. 1, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 mai 2006.

B. Moutrier.

(045224/272/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

ELEUSIS SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE, Société civile immobilière.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R. C. Luxembourg E 1.407.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 mai 2006.

B. Moutrier.

(045226/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

INESIA S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 66.931.

EXTRAIT

Il a résulté du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires tenue en date du 4 avril 2006 que:

1. L'assemblée a réélu aux postes d'administrateur pour un terme jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2006:

- Mme Phipps, née le 1^{er} mai 1968 à Gloucester, Grande-Bretagne, demeurant professionnellement au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

- M. Dominique Ransquin, né le 4 septembre 1951 à Namur, Belgique, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

- M. Alexander Watt, né le 26 août 1952 à Glasgow, Grande-Bretagne, demeurant professionnellement au 1, George St, EH2 2LL, Edimbourg, Grande-Bretagne.

2. L'assemblée a nommé au poste d'administrateur, avec effet en date du 24 avril 2006 pour un terme jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2006:

- M. Michael Kidd, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, Grande-Bretagne, demeurant professionnellement au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

3. L'assemblée a également réélu en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2006:

- La société MONTBRUN REVISION, S.à r.l. (R.C. Luxembourg B 67.501) ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire à L-2013 Luxembourg.

Pour INESIA S.A.

M. Kidd

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04596. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043069//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

INESIA S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 66.931.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04598, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043074//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

SAMPAN PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 109.457.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Marjoleine Van Oort et Géraldine Schmit, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01552. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042974/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

SPRING MULTIPLE 2002 A S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 85.607.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 30 septembre 2004

Acceptation de la révocation de Messieurs Didier Blouin et Marouan Niazy de leur mandat de Membre du Conseil de Surveillance et nomination de leur remplaçant Messieurs Bertrand Aizier et Philippe Renard avec effet au 16 août 2003.

Messieurs Bertrand Aizier et Philippe Renard demeurent au 16, rue de la ville l'Eveque, F-75008 Paris.

Pour la société SPRING MULTIPLE 2002 A S.C.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00524. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042992/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

**THURLOE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MAYFLY INVESTMENTS II, S.à r.l.).**

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 109.035.

In the year two thousand and six, on the fifteenth of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

There appear:

MONTABOR, S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg section B number 109.036, and having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg;

STANWICH, S.à r.l. (formerly ROUND HILL INTERNATIONAL, S.à r.l.), a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg section B number 109.034, and having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg;

WAVERLEY, S.à r.l. (formerly MARATSA, S.à r.l.), a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg section B number 109.030 and having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg;

here represented by Ms Stephanie Colson, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of three proxies established on March 15, 2006.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of THURLOE HOLDINGS, S.à r.l. (the «Company») with registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 109.035, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx of June 17, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1120 of October 29, 2005 and whose bylaws have been modified by a

deed of Maître Henri Hellinckx dated October 3, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 228 of February 1st, 2006.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each.

III. The shareholders unanimously resolve to convert the existing one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each, into forty-eight (48) class A ordinary shares, twenty-six (26) class B ordinary shares and twenty-six (26) class C ordinary shares and, all with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-).

IV. The shareholders unanimously resolve to allocate the forty-eight (48) class A ordinary shares to WAVERLEY, S.à r.l., prenamed, the twenty-six (26) class B ordinary shares to STANWICH, S.à r.l., prenamed, and the twenty-six (26) class C ordinary shares to MONTABOR, S.à r.l., prenamed.

V. The shareholders unanimously resolve to increase the Company's share capital to the extent of two hundred thirty-eight thousand five hundred Euro (EUR 238,500.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to two hundred fifty-one thousand Euro (EUR 251,000.-) by creation and issue of nine hundred sixteen (916) class A ordinary shares, four hundred ninety-six (496) class B ordinary shares and four hundred ninety-six (496) class C ordinary shares, all with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-), vested with the same rights and obligations as the existing class A ordinary shares, class B ordinary shares and class C ordinary shares.

Subscription - Payment

WAVERLEY, S.à r.l., prenamed, resolves to subscribe to the nine hundred sixteen (916) class A ordinary shares with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each and have them fully paid up in the amount of one hundred fourteen thousand five hundred Euro (EUR 114,500.-) by contribution in kind consisting of a receivable held towards the Company, corresponding to the amount due and payable under the terms and conditions of an interest free loan agreement signed between the Company and WAVERLEY, S.à r.l., prenamed, on November 3, 2005 whereby WAVERLEY, S.à r.l., prenamed, lent to the Company the principal amount of one hundred fourteen thousand five hundred fifty-two Euro (EUR 114,552.-).

The excess contribution of fifty-two Euro (EUR 52.-) is allocated to the share premium account of the Company.

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by the original of the interest free loan agreement executed between the Company and WAVERLEY, S.à r.l., prenamed, on November 3, 2005.

STANWICH, S.à r.l., prenamed, resolves to subscribe to the four hundred ninety-six (496) class B ordinary shares with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each and have them fully paid up in the amount of sixty-two thousand Euro (EUR 62,000.-) by contribution in kind consisting of a receivable held towards the Company, corresponding to the amount due and payable under the terms and conditions of an interest free loan agreement signed between the Company and STANWICH, S.à r.l., prenamed, on November 3, 2005 whereby STANWICH, S.à r.l., prenamed, lent to the Company the principal amount of sixty-two thousand forty-nine Euro (EUR 62,049.-).

The excess contribution of forty-nine Euro (EUR 49.-) is allocated to the share premium account of the Company.

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by the original of the interest free loan agreement executed between the Company and STANWICH, S.à r.l., prenamed, on November 3, 2005.

MONTABOR, S.à r.l., prenamed, resolves to subscribe to the four hundred ninety-six (496) class C ordinary shares with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each and have them fully paid up in the amount of sixty-two thousand Euro (EUR 62,000.-) by contribution in kind consisting of a receivable held towards the Company, corresponding to the amount due and payable under the terms and conditions of an interest free loan agreement signed between the Company and MONTABOR, S.à r.l., prenamed, on November 3, 2005 whereby MONTABOR, S.à r.l., prenamed, lent to the Company the principal amount of sixty-two thousand forty-nine Euro (EUR 62,049.-).

The excess contribution of forty-nine Euro (EUR 49.-) is allocated to the share premium account of the Company.

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by the original of the interest free loan agreement executed between the Company and MONTABOR, S.à r.l., prenamed, on November 3, 2005.

VI. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at two hundred fifty-one thousand Euro (EUR 251,000.-) represented by nine hundred sixty-four (964) class A ordinary shares, five hundred twenty-two (522) class B ordinary shares and five hundred twenty-two (522) class C ordinary shares all with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-).»

VII. The shareholders unanimously resolve to restate article 8 of the Company's articles of association as follows:

«**Art. 8.**

8.1. The Company shall not distribute any dividend until all shareholders loans have been fully reimbursed. The shareholders loans when reimbursed shall be reimbursed to the shareholders in the same proportion as their shareholding in the Company.

8.2. The holders of the class A ordinary shares, the holders of the class B ordinary shares and the holders of the class C ordinary shares shall be entitled to participate in all dividends that are declared and paid by the Company in the following proportions:

- Holders of class A ordinary shares: forty-eight per cent (48%);
- Holders of class B ordinary shares: twenty-six per cent (26%);
- Holders of class C ordinary shares: twenty-six per cent (26%);

until the total amount of dividends corresponds to the amount of the share capital plus share premium paid on shares if any.

8.3. After fulfillment of the clauses set out in article 8.1. and 8.2., the Company shall distribute to the holders of the class A ordinary shares, the holders of the class B ordinary shares and the holders of the class C ordinary shares either as dividends, or distribution of share premium or other reserve if any, to the extent permitted by law, the funds available for distribution in the following proportion:

- (i) eighty-five per cent (85%) shall be distributed between the holders of the class A ordinary shares, the holders of the class B ordinary shares and the holders of the class C ordinary shares in the proportion laid down in article 8.2.;
- (ii) five per cent (5%) to the holders of the class B ordinary shares;
- (iii) ten per cent (10%) to the holders of the class C ordinary shares.»

VIII. The shareholders unanimously resolve to restate the second paragraph of article 17 of the Company's articles of incorporation as follows:

«**Art. 17. second paragraph.** The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) as laid down in article 8.»

IX. The shareholders resolve to add a third paragraph to article 10 of the Company's articles of association as follows:

«**Art. 10. third paragraph.** The partners cannot transfer their shares without transferring their shareholders loans in the same proportion.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately five thousand Euro (EUR 5,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

MONTABOR, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 109.036 et ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg;

STANWICH, S.à r.l. (anciennement ROUND HILL INTERNATIONAL, S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 109.034 et ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg;

WAVERLEY, S.à r.l. (anciennement MARATSA, S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 109.030 et ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg;

ici représentées par Mademoiselle Stéphanie Colson, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de trois procurations données le 15 mars 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de THURLOE HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 109.035, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx reçu en date du 17 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1120 du 29 octobre 2005 et dont les statuts ont été modifiés par acte de Maître Henri Hellinckx en date du 3 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 228 du 1^{er} février 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. Les associés décident à l'unanimité de convertir les cent (100) parts sociales existantes, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, en quarante-huit (48) parts sociales ordinaires de classe A, vingt-six (26) parts sociales ordinaires de classe B et vingt-six (26) parts sociales ordinaires de classe C, toutes d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-).

IV. Les associés décident à l'unanimité d'allouer les quarante-huit (48) parts sociales ordinaires de classe A à WAVERLEY, S.à r.l., précitée, les vingt-six (26) parts sociales ordinaires de classe B à STANWICH, S.à r.l., précitée, et les vingt-six (26) parts sociales ordinaires de classe C à MONTABOR, S.à r.l., précitée.

V. Les associés décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent trente-huit mille cinq cents euros (EUR 238.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR

12.500,-) à deux cent cinquante et un mille euros (EUR 251.000,-) par la création et l'émission de neuf cent seize (916) parts sociales ordinaires de classe A, quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales ordinaires de classe B et quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales ordinaires de classe C, toutes d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-), investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales ordinaires de classe A, les parts sociales ordinaires de classe B et les parts sociales ordinaires de classe C existantes.

Souscription - Libération

WAVERLEY, S.à r.l., précitée, déclare souscrire aux neuf cent seize (916) parts sociales ordinaires de classe A d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, et les libère intégralement pour un montant de cent quatorze mille cinq cents euros (EUR 114.500,-) par apport en nature consistant en une créance détenue à l'encontre de la Société correspondant au montant dû et exigible en vertu des conditions d'un contrat de prêt sans intérêt entre la Société et WAVERLEY, S.à r.l., précitée, en date du 3 novembre 2005 en vertu duquel WAVERLEY, S.à r.l., précitée, a accordé un prêt à la Société pour un montant de cent quatorze mille cinq cent cinquante-deux euros (EUR 114.552,-).

La somme de cinquante-deux euros (EUR 52,-) est allouée au compte prime d'émission de la Société.

Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par l'original du contrat de prêt sans intérêt entre la Société et WAVERLEY, S.à r.l., précitée, en date du 3 novembre 2005.

STANWICH, S.à r.l., précitée, déclare souscrire aux quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales ordinaires de classe B d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, et les libère intégralement pour un montant de soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-) par apport en nature consistant en une créance détenue à l'encontre de la Société correspondant au montant dû et exigible en vertu des conditions d'un contrat de prêt sans intérêt entre la Société et STANWICH, S.à r.l., précitée, en date du 3 novembre 2005 en vertu duquel STANWICH, S.à r.l., précitée, a accordé un prêt à la Société pour un montant de soixante-deux mille quarante-neuf euros (EUR 62.049,-).

La somme de quarante-neuf euros (EUR 49,-) est allouée au compte prime d'émission de la Société.

Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par l'original du contrat de prêt sans intérêt entre la Société et STANWICH, S.à r.l., précitée, en date du 3 novembre 2005.

MONTABOR, S.à r.l., précitée, déclare souscrire aux quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales ordinaires de classe C d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, et les libère intégralement pour un montant de soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-) par apport en nature consistant en une créance détenue à l'encontre de la Société correspondant au montant dû et exigible en vertu des conditions d'un contrat de prêt sans intérêt entre la Société et MONTABOR, S.à r.l., précitée, en date du 3 novembre 2005 en vertu duquel MONTABOR, S.à r.l., précitée, a accordé un prêt à la Société pour un montant de soixante-deux mille quarante-neuf euros (EUR 62.049,-).

La somme de quarante-neuf euros (EUR 49,-) est allouée au compte prime d'émission de la Société.

Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par l'original du contrat de prêt sans intérêt entre la Société et MONTABOR, S.à r.l., précitée, en date du 3 novembre 2005.

VI. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante et un mille euros (EUR 251.000,-) représenté par neuf cent soixante-quatre (964) parts sociales ordinaires de classe A, cinq cent vingt-deux (522) parts sociales ordinaires de classe B et cinq cent vingt-deux (522) parts sociales ordinaires de classe C, toutes d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-).»

VII. Les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.**

8.1. La Société ne peut distribuer aucun dividende avant que ne soient remboursés tous les prêts accordés par les associés. Les prêts associés, lorsqu'ils sont remboursés, doivent être remboursés aux associés dans la même proportion que leur actionariat dans la Société.

8.2. Les détenteurs de parts sociales ordinaires de classe A, de parts sociales ordinaires de classe B et de parts sociales ordinaires de classe C participeront à tous les dividendes qui sont décidés et payés par la Société dans les proportions suivantes:

- Détenteurs de parts sociales ordinaires de classe A: quarante-huit pour cent (48%);
- Détenteurs de parts sociales ordinaires de classe B: vingt-six pour cent (26%);
- Détenteurs de parts sociales ordinaires de classe C: vingt-six pour cent (26%);

jusqu'à ce que le montant total des dividendes distribués par la Société corresponde au montant du capital social, plus toute prime d'émission payée sur les parts sociales.

8.3. Après accomplissement des clauses prévues par les articles 8.1. et 8.2., la Société distribuera aux détenteurs de parts sociales ordinaires de classe A, aux détenteurs de parts sociales ordinaires de classe B et aux détenteurs de parts sociales ordinaires de classe C, soit comme dividende, comme distribution de prime d'émission ou autre réserve le cas échéant, dans les limites de la loi, des fonds disponibles à la distribution, dans les proportions suivantes:

(i) quatre-vingt-cinq pour cent (85%) sera distribué aux détenteurs de parts sociales ordinaires de classe A, aux détenteurs de parts sociales ordinaires de classe B et aux détenteurs de parts sociales ordinaires de classe C dans les proportions définies à l'article 8.2.;

(ii) cinq pour cent (5%) aux détenteurs de parts sociales ordinaires de classe B;

(iii) dix pour cent (10%) aux détenteurs de parts sociales ordinaires de classe C.»

VIII. Les associés décident à l'unanimité de modifier le deuxième paragraphe de l'article 17 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 17. deuxième paragraphe.** Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés conformément à l'article 8 des statuts de la Société.»

IX. Les associés décident d'ajouter un troisième paragraphe de l'article 10 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10. troisième paragraphe.** Les associés ne peuvent transférer leurs parts sociales sans transférer leurs prêts associés dans la même proportion.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Colson, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, vol. 27CS, fol. 90, case 5. – Reçu 2.386,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2006.

J. Elvinger.

(046991/211/245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

**THURLOE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MAYFLY INVESTMENTS II, S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 109.035.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41923 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

J. Elvinger.

(046993/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

**INTERNATIONAL CONSULTANCY AND ACCOUNTING SERVICES, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 57.401.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue le 29 avril 2006: L'intégralité du capital social est représentée.

Monsieur Adriaan Koolen, avenue Marnix, 19 à B-1000 Bruxelles, détenant la totalité du capital, à savoir 50 parts sociales/50.

1) Suite à la cession de parts sociales intervenue par le biais d'actes sous seing privé datés du 10 janvier 2006, Monsieur Adriaan Koolen a cédé l'entière des parts (soit 50) à Monsieur Luc Berryer, Duerfstrooss, 77 à L-9636 Berlé pour 40 parts sociales (40/50) et à la société BEGELUX S.A. dont le siège social est situé route d'Arlon, 96 à L-8210 Mamer pour 10 parts sociales (10/50).

2) L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Adriaan Koolen de son poste de gérant.

3) L'Assemblée Générale nomme Monsieur Luc Berryer, précité, en qualité de gérant de la société.

Fait à Luxembourg, le 29 avril 2006.

Pour la société I.C.A.S., S.à r.l.

L. Berryer

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03395. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043248//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

67787

AIRON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.477.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 8 février 2006

Septième résolution

Sont élus administrateurs en remplacement de Messieurs Alain Lam, David De Marco et Bruno Beernaerts, démissionnaires:

- Monsieur Philippe Vanderhoven, résidant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Monsieur Fabio Mazzoni, résidant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Madame Géraldine Schmit, résidant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Monsieur Pasquale Siclari, demeurant 53 via Cesare Battisti I-98122 Messina (Italie).

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2006.

Huitième résolution

Est élue Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Olivier Dorier, démissionnaire, WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l., ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2006.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de procéder au transfert du siège de son adresse actuelle au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03703. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043011/587/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

DIETLIKON PROPERTY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 116.453.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourth of May.

Before M^e Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1.- The limited liability company DIETLIKON HOLDING, S.à r.l., with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

2.- The company governed by the laws of Gibraltar BLACK DRUM LIMITED, with registered office in 57/63 Line Wall Road, Gibraltar.

Both are here represented by Mr Laurent Kind, private employee, professionally residing in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as said before, request the officiating notary to enact the incorporation of a public limited company as follows:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a public limited company («société anonyme») under the name of DIETLIKON PROPERTY S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), represented by one thousand (1,000) shares of a par value of thirty-one Euro (31.- EUR) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The corporation may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the corporation, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the corporation as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the corporation may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the corporation or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the corporation.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in paragraphs 6 and 7 of article 189 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors comprising at least three members, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

He resigns his office by notice to the corporation, or

He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,

He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

He is removed from office by resolution of the shareholders.

In so far as the law allows, every present or former director of the corporation shall be indemnified out of the assets of the corporation against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors.

The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting is held on the second Friday of May at 11.00 a.m. at the company's head office, or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Special dispositions

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2006.
- 2.- The first General Meeting will be held in the year 2007.

Subscription and payment

The capital has been subscribed as follows:

1.- The limited liability company DIETLIKON HOLDING, S.à r.l., with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, nine hundred ninety-nine shares	999
2.- The company governed by the laws of Gibraltar BLACK DRUM LIMITED, with registered office in 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, one share	1
Total: one thousand shares	1,000

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand six hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an extraordinary general meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and that of the Auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as directors:
 - a) Mr Bob Faber, chartered accountant, born in Luxembourg, on the 15th of May 1964, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
 - b) Mr Charles Meyer, chartered accountant, born in Luxembourg, on the 19th of April 1969, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

c) Mr Alain Heinz, companies' director, born in Forbach (France), on the 17th of May 1968, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

3.- The following has been appointed as statutory auditor:

The limited liability company INTERAUDIT, with registered office in L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, (R.C.S. Luxembourg section B number 29.501).

4.- The company's registered office shall be in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

5.- The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2011.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing mandatory and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory, acting as said before, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée DIETLIKON HOLDING, S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

2.- La société régie par les lois de Gibraltar BLACK DRUM LIMITED, avec siège social à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar.

Toutes les deux sont ici représentées par Monsieur Laurent Kind, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter la constitution d'une société anonyme comme suit:

Titre I^{er} - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de DIETLIKON PROPERTY S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions, d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors

de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéficiaires

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée DIETLIKON HOLDING, S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2.- La société régie par les lois de Gibraltar BLACK DRUM LIMITED, avec siège social à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, une action	1
Total: mille actions	1.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire, et après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Bob Faber, expert-comptable, né à Luxembourg, le 15 mai 1964, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

b) Monsieur Charles Meyer, expert-comptable, né à Luxembourg, le 19 avril 1969, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

c) Mr Alain Heinz, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 29.501).

4.- Le siège de la société est établi à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Kind, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 mai 2006, vol. 536, fol. 60, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 mai 2006.

J. Seckler.

(046845/231/331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

RAIL REASSURANCES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9, place de la Gare.
Siège d'opération: L-2015 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 53.665.

Extrait du procès-verbal de la 41^{ème} réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, au siège social de la Société, le 14 mars 2006

«Le Conseil décide de nommer, avec effet à ce jour, Monsieur Lambert Schroeder, demeurant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que Dirigeant Agréé de la Société (en conformité avec les dispositions de l'article 94 (3.) de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des Assurances et des Réassurances telle que modifiée) et en tant que délégué à la gestion journalière, en remplacement de Monsieur Fabrice Frère.»

Pour la Société

L. Schroeder

Dirigeant Agréé

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01162. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, au siège d'opération, le mardi 18 avril 2006

«Sixième résolution

Messieurs Marc Wengler, Alex Kremer, François Jaeger, Gilbert Schock et Nicolas Welsch sont reconduits en tant qu'Administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2011.

Septième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

la société COMPAGNIE DE REVISION,

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2006.»

Pour la Société

L. Schroeder

Dirigeant Agréé

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01160. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043038/682/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

SPAGNOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5353 Oetrange, 22, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 85.493.

L'an deux mille six, le onze mai.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

A Luxembourg s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SPAGNOLUX, S.à r.l., ayant son siège social à L-5366 Munsbach, 163B, rue Principale, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 85.493, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 658 du 27 avril 2002 et dont les statuts n'ont subi à ce jour aucune modification.

L'assemblée se compose des deux seuls et uniques associés, à savoir:

1) Monsieur Michel Spagnolo, maître-cuisinier, demeurant à L-5353 Oetrange, 2, rue de la Gare.

2) Monsieur Silvio Gennari, sans état particulier, demeurant à L-4975 Bettange-sur-Mess, 8, rue Bruch.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions suivantes prises à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Munsbach à Oetrange, avec effet à compter de ce jour, et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. premier alinéa.** Le siège social est établi à Oetrange.»

Deuxième résolution

Les associés décident de fixer désormais l'adresse de la société à L-5353 Oetrange, 2, rue de la Gare. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal. Signé: M. Spagnolo, S. Gennari, M. Thyès-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, vol. 28CS, fol. 50, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

M. Thyes-Walch.

(047422/233/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

SPAGNOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5353 Oetrange, 2, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 85.493.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2006.

M. Thyes-Walch.

(047424/233/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

SUNSEEKER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 116.505.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fifth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Mr Wouter Adrianus van Loon, residing at Koningin Astridlaan 69, B-2950 Kapellen, Belgium.

The founder is here represented by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which he declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is SUNSEEKER, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office,

or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 50 (fifty) A shares, 50 (fifty) B shares, 50 (fifty) C shares, 50 (fifty) D shares, 50 (fifty) E shares, 50 (fifty) F shares, 50 (fifty) G shares, 50 (fifty) H shares, 50 (fifty) I shares, 50 (fifty) J shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders' decisions

Art. 14. Shareholders' decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three-quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown to the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measure

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2006.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares A to J representing the capital have been entirely subscribed by Mr Wouter Adrianus van Loon, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company SUNSEEKER, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration:

Mrs Noëlla Antoine, born on January 11th, 1969, in Saint-Pierre, Belgium, with professional address at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the signature of its sole manager.

2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le cinq mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

M. Wouter Adrianus van Loon, résidant au 69 Koningin Astridlaan, B-2950 Kapellen, Belgique.

Fondateur ici représenté par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera SUNSEEKER, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 50 (cinquante) parts sociales A, 50 (cinquante) parts sociales B, 50 (cinquante) parts sociales C, 50 (cinquante) parts sociales D, 50 (cinquante) parts sociales E, 50 (cinquante) parts sociales F, 50 (cinquante) parts sociales G, 50 (cinquante) parts sociales H, 50 (cinquante) parts sociales I, 50 (cinquante) parts sociales J de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales de A à J représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par M. Wouter Adrianus van Loon, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société SUNSEEKER, S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Madame Noëlla Antoine, née le 11 janvier 1969, à Saint-Pierre en Belgique, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature de son gérant unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, vol. 153S, fol. 53, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

J. Elvinger.

(047747/211/345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

GENERALI ASSET MANAGERS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 86.432.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2006

En date du 25 avril 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'élire M. Philippe Setbon, Generali Finances (Paris), 7, boulevard Haussmann, F-75009 Paris, en tant qu'administrateur de la SICAV, jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui délibèrera sur les comptes au 31 décembre 2007.
- de réélire M. Francesco Bosatra et M. Amerigo Borrini en tant qu'administrateurs de la Sicav jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui délibèrera sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ00986. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043059/1024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

VG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 85.531.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 avril 2006

En date du 12 avril 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reconduire le mandat de Monsieur Italo Zito, de Monsieur Vittorio Ghidella, de Monsieur Renzo Triulzi, de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux et de Monsieur Raffaele Volonte en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01001. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043064/1024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

BENELUX MEZZANINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 97.335.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 38251 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

J. Elvinger

Notaire

(043873/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

IMMOCEMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 48.614.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2006

Le mandat des administrateurs Maître Albert Wildgen, Maître Pierre Metzler et Maître François Brouxel, tous les trois avocats, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et du commissaire aux comptes AACO, S.à r.l., établie 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire décidant de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01821. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043152/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

67801

VG ADVISORS S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 85.530.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 avril 2006

En date du 12 avril 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reconduire le mandat de Monsieur Italo Zito, de Monsieur Vittorio Ghidella, de Monsieur Renzo Triulzi, de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux et de Monsieur Raffaele Volonte en qualité d'Administrateurs, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.
- de reconduire le mandat de DELOITTE S.A. en qualité de Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01007. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043068/1024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

ALEPH CONSULTING, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 99.038.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 avril 2006

En date du 12 avril 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Nicola Bravetti, Monsieur Giulio Romani et Monsieur Jean-Jacques Schraemli, en tant qu'Administrateurs pour un mandat d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.
- de renouveler le mandat de M. Antonio Russo en tant que Commissaire aux Comptes pour un mandat d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01009. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043070/1024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

WINNEX HOLDING LIMITED S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Capital social: USD 50.000,-.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 72.479.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale de clôture de la liquidation tenue le 12 avril 2006

1. Il a été décidé de prononcer la clôture de la liquidation de la société qui a cessé d'exister.
2. Il a été décidé que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois et que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour la société

Signature

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03404. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043212/1185/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

ITAÚ EUROPA LUXEMBOURG ADVISORY HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 80.196.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2006

En date du 20 avril 2006 l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Alfredo Egydio Setubal, Monsieur Carlos Henrique Mussolini, Monsieur Jean Martin Sigrist et Monsieur Lywall Salles Filho en qualité d'Administrateurs, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007,
- de reconduire le mandat de PricewaterhouseCoopers, en qualité de Commissaire aux Comptes, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ00989. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043073/1024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

AMAS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.605.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 7 mars 2006

Messieurs Hans Niederer, Coenraad Noyon et Mohammed Ali Seirafi sont réélus en qualité d'Administrateur pour un nouveau mandat d'un an.

PriceiwaterhouseCoopers, Luxembourg est élue en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé pour un mandat d'un an, en remplacement d'ERNST & YOUNG, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme et sincère

Pour AMAS FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05894. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043097/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

CANONBURY S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 103.961.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03905, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

B. Zech / J. Tulkens.

(044023/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

CANONBURY S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 103.961.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03907, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

B. Zech / J. Tulkens.

(044024/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

KB LUX MONEY MARKET FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 59.357.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 avril 2006

- la cooptation de Monsieur Louis Legrand remplacement de Monsieur Ahmet Eren est ratifiée.
- La démission de Monsieur Louis Legrand est actée;
- la nomination de DELOITTE & TOUCHE comme Réviseur d'Entreprises agréé est approuvée pour un nouveau terme de 3 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour KB LUX MONEY MARKET FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05882. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043104/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

PEINTURE DANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1332 Luxembourg, 28, rue de Chicago.
R. C. Luxembourg B 69.181.

Décision de l'associé unique en date du 28 avril 2006

En date du 28 avril 2006, Monsieur Mario Giampaolo, gérant de société, demeurant à L-5893 Hesperange, 14, rue Théodore Urbain, associé unique de la société à responsabilité limitée unipersonnelle PEINTURE DANY, S.à r.l., a pris la résolution suivante:

Résolution

Monsieur Frank Schober, gérant technique de la société, est privé du droit de signature.

La société est désormais valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant administratif Monsieur Mario Giampaolo, susnommé.

Fait à Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour extrait conforme

PEINTURE DANY, S.à r.l.

M. Giampaolo

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043147/820/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

MLAM 1, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 116.468.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the ninth day of May.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., a private limited company incorporated and organized under the laws of Luxembourg and having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 96.380, duly represented by Mrs Olivia Tournier, Lawyer, whose business address is at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on May 8, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name MLAM 1 (hereafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against currency exchange and interest rate risks as well as other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1 The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1 Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties. In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers need not to be partners.

7.2 There shall be two (2) classes of managers, namely A managers and B managers.

7.3 The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the single signature of any A manager of the Company (ii) the joint signature of any A manager together with a B manager or (iii) the single or joint signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a proxy given by written, by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is

allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Applicable Law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31st December 2006.

Subscription - Payment

Thereupon, MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., prenamed, here represented as stated above, declares to subscribe for five hundred (500) shares (the Shares), each with a par value of twenty-five Euro (EUR 25).

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.

Resolutions of the sole partner

The appearing party, representing the entire subscribed share capital and considering itself as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the sole partner of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

- (i) the number of managers of the Company is set at three (3);
- (ii) the following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Ms Brenda Monaghan, banker, born in Baile Atha Cliath/Dublin (Ireland), on August 1st, 1966, with professional address at 2 King Edward Street, London EC1A 1HQ (United Kingdom), as A manager;
 - Mr Steven Glassman, banker, born in New Jersey (United States of America), on August 17, 1964, with professional address at Merrill Lynch Global Principal Investments, 4 World Financial Center, 9th Floor, New York, NY 10080 (United States of America), as A manager; and
 - Mrs Ute Bräuer, Avocat, born in Oberhausen (Germany), on December 1st, 1956, with professional address at 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg, as B manager;
- (iii) the registered office of the Company is set at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le neuf mai.

Par-devant Maître Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.380, dûment représentée par Maître Olivia Tournier, Avocat, dont l'adresse professionnelle est au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en vertu d'une procuration émise le 8 mai 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination MLAM 1 (ci-après la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents Statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque conseil de gérance estime que des circonstances ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tous ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé, qui en fait la demande.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de son/leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

7.2 Il y aura deux (2) classes de gérants, soit les gérants A et les gérants B.

7.3 Les gérants sont révocables à tout moment, sans motif (ad nutum).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée en toute circonstance vis-à-vis des tiers par (i) la simple signature de tout gérant A de la Société, (ii) la signature conjointe de tout gérant A, ensemble avec un gérant B ou (iii) la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du/des associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi Applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., prénommée, ici représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire cinq cents (500) parts sociales (les Parts Sociales) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

Toutes les Parts Sociales ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 1.800 EUR.

Résolutions de l'associé unique

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme étant dûment convoqué, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale de l'associé unique de la Société.

Après avoir vérifié que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

(i) le nombre de gérants de la Société est fixé à trois (3);

(ii) sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée les personnes suivantes:

- Mademoiselle Brenda Monaghan, banquier, née à Baile Atha Cliath/Dublin (Irlande), le 1^{er} août 1966, dont l'adresse professionnelle est au 2 King Edward Street, London EC1A 1HQ (Royaume-Uni), en tant que gérant A;

- Monsieur Steven Glassman, banquier, né à New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), le 17 août 1964, dont l'adresse professionnelle est à Merrill Lynch Global Principal Investments, 4 World Financial Center, 9th Floor, New York, NY 10080 (Etats-Unis d'Amérique), en tant que gérant A; et

- Madame Ute Bräuer, Avocat, née à Oberhausen (Allemagne), le 1^{er} décembre 1956, dont l'adresse professionnelle est au 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg, en tant que gérant B;

(iii) le siège social de la société est fixé au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Tournier, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, vol. 153S, fol. 55, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

P. Frieders.

(047028/212/408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

PARTICIPATIONS FINANCIERES GORBEA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 53.779.

Par la présente, nous vous informons que le domicile de la société mentionnée ci-dessus est dénoncé avec effet immédiat. Le contrat de domiciliation existant entre BENELUX TRUST et la société a été résilié à la même date.

Monsieur Roeland P. Pels, Madame Anne Compère et Monsieur Dirk C. Oppelaar ont démissionné de leur poste d'Administrateur avec effet immédiat. Monsieur Bernard Irthum a démissionné de son poste de Commissaire aux Comptes.

Le 22 février 2005.

Pour BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Société domiciliaire

R.P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05303. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(043172//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

PLACE OVALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,-.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R. C. Luxembourg B 99.264.

Il résulte du Conseil de Gérance tenue au siège social en date du 28 avril 2006 de la société PLACE OVALE, S.à r.l., que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Election du nouveau Réviseur d'Entreprises pour une durée indéterminée à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle: DELOITTE S.A., domicilié au 560, rue de Neudorf, 2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PLACE OVALE, S.à r.l.

P. van Denzen

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03352. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043176/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

ABERDEEN INVESTMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 54.225.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 24 mars 2006, que les mandats de M. Andrew Laing, M. Hugh Young et M. Iain Taylor en tant qu'administrateurs de la Société, ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire que se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ABERDEEN INVESTMENT SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01804. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043225/260/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

YVELINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,-

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.
R. C. Luxembourg B 99.286.

Il résulte du Conseil de Gérance tenue au siège social en date du 28 avril 2006 de la société YVELINES, S.à r.l., que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Election du nouveau Réviseur d'Entreprises pour une durée indéterminée à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle: DELOITTE S.A., domicilié au 560, rue de Neudorf, 2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YVELINES, S.à r.l.

P. van Denzen

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03346. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043177/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

EUROPARING 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.600,-

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.
R. C. Luxembourg B 95.741.

Il résulte du Conseil de Gérance tenue au siège social en date du 28 avril 2006 de la société EUROPARING 5, S.à r.l., que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Election du nouveau Réviseur d'Entreprises pour une durée indéterminée à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle: DELOITTE S.A., domicilié au 560, rue de Neudorf, 2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPARING 5, S.à r.l.

P. van Denzen

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03335. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043178/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

MANU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 116.413.

STATUTS

L'an deux mille six, le deux mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2) Mademoiselle Nicoletta Leone, employée privée, demeurant au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de MANU S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 200.000,- (deux cent mille euros), représenté par 200 (deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur, ainsi nommé par l'assemblée générale des actionnaires, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, indiqué dans les convocations, ou de l'étranger.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur, confirmés par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées séparément par tous les administrateurs.

Art. 9. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Art. 10. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Art. 15. Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième mardi du mois d'avril à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 19. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Art. 20. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 21. L'Assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Art. 22. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

Art. 23. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 24. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 26. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 27. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le 24 avril 2007 à 11.00 heures.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ quatre mille sept cents euros.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1.- Umberto Cerasi.	100 actions
2.- Nicoletta Leone	100 actions
Total	200 actions

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 200.000,- (deux cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Marco Cameroni, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal; président;
 - b) Madame Marie-Louise Schmit, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal;
 - c) Monsieur Andrea Giovanni Carini, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
Monsieur Claude Weis, comptable, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
- 4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2008.
- 5.- Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé, après décision préalable de l'assemblée générale, à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.
- 6.- L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: U. Cerasi, N. Leone, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, vol. 28CS, fol. 44, case 5. – Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

J. Elvinger.

(046284/211/197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

FRAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 71.668.

Par la présente, je confirme avoir démissionné en tant qu'administrateur de la société FRAMA S.A. (72, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg), en date du 1^{er} octobre 2000.

Bertrange, le 3 mai 2006.

Lucien Voet.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03226. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043213//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

67815

M.C.B.E. S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-3317 Bergem, 19, Steewee.
R. C. Luxembourg B 112.427.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2006

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer M. Marc Bemtgen comme administrateur-délégué de la société avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

M. Marc Bemtgen demeure 19 Steewee, L-3317 Bergem.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 19 avril 2006

En application de l'article 10 des statuts et suivant autorisation donnée par l'assemblée générale en date de ce 19 avril 2006, le conseil d'administration nomme Monsieur Marc Bemtgen comme administrateur-délégué de la société avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01586. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043227/592/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

LE CELLIER BOURGUIGNON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4732 Pétange, 18, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 52.921.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du mercredi 19 avril 2006

Il résulte des résolutions prises que à l'unanimité, l'Assemblée Générale décide:

1) d'accepter le transfert des 50 parts sociales de M. Guillaume Daniel demeurant rue de la Libération, 21, B-6791 Athus vers M. Bras Christian demeurant Ferme de la Presle, 1, F-54260 Longuyon.

2) d'accepter la démission de Monsieur Guillaume Daniel demeurant rue de la Libération, 21, B-6791 Athus de son poste de gérant et de délégué à la gestion journalière.

Pétange, le 11 mai 2006.

Pour extrait conforme

Pour Ch. Bras

G. Heyden

Par procuration signée le 1^{er} novembre 2003

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04429. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043231//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

ACCESS INTERNATIONAL ADVISORS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 94.564.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 13 avril 2006

Après avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité des voix:

D'élire les personnes suivantes en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire:

M. Patrick Littaye;

M. Thierry Magon de la Villehuchet;

M. Jean-Michel Gelhay;

M^e Pierre Delandmeter.

De nommer KPMG en qualité de Réviseur d'Entreprises indépendant pour la prochaine année fiscale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 avril 2006.

Signature

Le Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03610. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043308/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

67816

KARL STREIBEL TOOLS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus.
R. C. Luxembourg B 84.098.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du mercredi 10 mai 2006

Il résulte des résolutions prises que à l'unanimité l'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société au: 38, rue d'Athus, L-4710 Pétange.

Pétange, le 11 mai 2006.

Pour extrait conforme

Pour CERF S.A. / Pour NATH INTERNATIONAL S.A.

G. Heyden

Par procuration signée le 4 septembre 2001

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04425. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043236//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

DEVELOPMENT SYSTEM INTERNATIONAL HOLDING (DSIH) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 76.318.

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires que le siège de la société a été transféré de 22, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et que M. Luigi Giannotte, 32, rue de Luxembourg, Roedgen, a été coopté comme administrateur en remplacement de M. Jean-Paul Kill, 22, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, démissionnaire. Les deux décisions prennent effet au 15 mars 2006.

Le 17 avril 2006.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2006, réf. LSO-BP03917. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043261//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

AQUA TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 102.422.

L'an deux mille six, le seize mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AQUA TECHNOLOGIES S.A., ayant son siège social à L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch, R.C. Luxembourg section B numéro 102.422, constituée suivant acte reçu le 20 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1087 du 28 octobre 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco Rollinger, maître ferblantier, demeurant à L-7374 Helmdange, 189, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean Ries, employé privé, demeurant à L-5680 Dalheim, 6, rue Wenkelhiel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Victor Elvinger, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 1.240 (mille deux cent quarante) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) à 62.000,- EUR (soixante-deux mille euros) par l'émission de 1.240 (mille deux cent quarante) actions nouvelles d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) à 62.000,- EUR (soixante-deux mille euros), par l'émission de 1.240 (mille deux cent quarante) actions nouvelles d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 1.240 (mille deux cent quarante) actions nouvelles:

a) Sterff Sebastian, pour 6.200,- EUR	248 actions
b) Seita Werner, pour 6.200,- EUR	248 actions
c) Charpentier Georges, pour 6.200,- EUR	248 actions
d) SQUARE PARTICIPATIONS S.A., pour 6.200,- EUR	248 actions
e) WATER-CONCEPT S.A., pour 6.200,- EUR	248 actions
	1.240 actions

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite Messieurs Sterff Sebastian, Seita Werner, Charpentier Georges, comparant en personne; SQUARE PARTICIPATIONS S.A., représentée par M^e Victor Elvinger, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 15 mars 2006 ainsi que WATER-CONCEPT S.A., représentée par Messieurs Werner Seita et Jean Ries, administrateurs, ont déclaré souscrire aux 1.240 (mille deux cent quarante) actions nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 31.000,- EUR (trente et un mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à 62.000,- EUR (soixante-deux mille euros) divisé en 2.480 (deux mille quatre cent quatre-vingts) actions d'une valeur de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Walferdange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Rollinger, J. Ries, V. Elvinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, vol. 152S, fol. 75, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

J. Elvinger.

(046312/211/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

AQUA TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Walferdange.

R. C. Luxembourg B 102.422.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 41951 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

J. Elvinger.

(046313/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

KIDDER INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 89.758.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ00919, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043470/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

TOPINVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 103.619.

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires que le siège de la société a été transféré de 22, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et que M. Luigi Giannotte, 32, rue de Luxembourg, Roedgen, a été coopté comme administrateur en remplacement de M. Jean-Paul Kill, 22, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, démissionnaire. Les deux décisions prennent effet au 15 mars 2006.

Le 13 mars 2006.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02167. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043267//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

LEADER HOLDING S.A.H., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 97.551.

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires que le siège de la société a été transféré de 22, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et que M. Luigi Giannotte, 32, rue de Luxembourg, Roedgen, a été coopté comme administrateur en remplacement de M. Jean-Paul Kill, 22, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, démissionnaire. Les deux décisions prennent effet au 15 mars 2006.

Le 13 mars 2006.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02166. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043281//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

ZENIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 113.273.

L'an deux mille six, le treize avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue dûment empêché Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ZENIT INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire remplacé en date du 13 décembre 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les vingt-cinq mille (25.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation de capital à concurrence de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-), pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à celui de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) par la création de deux cent vingt-cinq mille (225.000) actions nouvelles de deux euros (EUR 2,-) chacune, libérées par incorporation au capital de la somme de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-) prélevée sur la prime d'émission et

attribution de cent douze mille cinq cents (112.500) actions nouvelles à Monsieur Lorenzo Bottan et de cent douze mille cinq cents (112.500) actions nouvelles à Monsieur Davide Bottan.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-), pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à celui de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) par la création de deux cent vingt-cinq mille (225.000) actions nouvelles de deux euros (EUR 2,-) chacune, libérées par incorporation au capital de la somme de quatre cent cinquante mille euros (EUR 400.000,-) prélevée sur la prime d'émission.

Les deux cent vingt-cinq mille (225.000) actions nouvelles sont attribuées aux actionnaires existants comme suit:

1. Monsieur Lorenzo Bottan, entrepreneur, demeurant à I-41100 Modène, Via Paisiello 14, à raison de cent douze mille cinq cents actions (112.500) actions;

2. Monsieur Davide Bottan, entrepreneur, demeurant à I-41100 Modène, Via Allegretti, 98, à raison de cent douze mille cinq cents actions (112.500) actions.

L'existence de la prime d'émission a été apportée au notaire instrumentant par un bilan arrêté au 20 mars 2006.

Ledit bilan, après avoir été signé ne varietur par toutes les comparantes et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), divisé en deux cent cinquante mille (250.000) actions de deux euros (EUR 2,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Vigneron, S. Wolter-Schieres, R. Biltgen, J. Elvinger.

Enregistré à Mersch, le 14 avril 2006, vol. 436, fol. 39, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 mai 2006.

H. Hellinckx.

(045047/242/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

ZENIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 113.273.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 mai 2006.

H. Hellinckx.

(045049/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

KIDDER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 80.822.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ0921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043466/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

67820

WYCOMBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 56.425.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 2 mai 2006 à 16.30 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs de Messieurs Jean Quintus et Koen Lozie et de la société COSAFIN S.A.

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux comptes.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03894. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043321/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

M.T.H. FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 74.231.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 avril 2006

Résolution

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et de COSAFIN S.A. des Administrateurs et de Monsieur Pierre Schill, Commissaire aux comptes.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03897. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043322/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

GESAB BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 75.528.

L'an deux mille six, le dix avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de GESAB BENELUX S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 75.528, constituée suivant acte notarié du 25 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 597 du 22 août 2000 (ci-après dénommée «la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte notarié du notaire soussigné en date du 28 février 2006, la publication y relative étant encore en cours.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Peter Vansant, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Angela Narolles, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Lacombe, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

67821

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. D'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à soixante mille euros (60.000,- EUR) représenté par six mille (6.000) actions sans désignation de valeur nominale est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société GESAB BENELUX S.A., prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société: la société PENROSE INC., une société régie par les lois du Canada, établie et ayant son siège social au 1000, de la Gauchetière West, Suite 2900, Montréal (Québec) H3B 4W5, Canada.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées;
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise;
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société;
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs de la Société, Messieurs Sabate Garcia, Gene Molins et la société PROGRESS INVEST S.A. et au commissaire actuel de la Société, étant LUXOR AUDIT, S.à r.l., pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'au jour de la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Vansant, A. Narolles, M. Lacombe, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 avril 2006, vol. 903, fol. 31, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 mai 2006.

J.-J. Wagner.

(047604/239/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

CDRD INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.625,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 77.049.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des Résolutions de l'actionnaire unique du 2 mai 2006 que:

- M. Roberto Quarta démissionne de son poste de gérant-B au 5 mai 2006;
- M. Giuseppe Silvestri, domicilié à Corso dei Mille, 101, Martina Franca, Tarante 74015, Italie, est élu au poste de gérant-B avec effet au 5 mai 2006.

Luxembourg le 5 mai 2006.

P. Gallasin.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03914. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043332/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

ERYNIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 88, rue Jean-Pierre Michels.
R. C. Luxembourg B 116.503.

STATUTS

L'an deux mille six, le quatre mai.

Par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Stéphane Komodzinski, comptable, demeurant à L-4243 Esch-sur-Alzette, 88, rue Jean Pierre Michels;
- 2.- Madame Chantal Collignon, comptable, demeurant à F-57240 Knutange, 105, rue de la République, ici représentée par Monsieur Stéphane Komodzinski, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée annexée au présent acte.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: ERYNIS S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, d'effectuer toutes prestations se rapportant à la profession de comptable ainsi que toutes opérations d'une société d'investissement.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et effectuer la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société a également pour objet social, pour compte propre ou pour compte d'autrui, l'achat, la vente, la location, la restauration ou l'aménagement, le lotissement, la maintenance, la gestion, et en général le commerce de tous biens immeubles sis au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que la vente de mobilier d'intérieur et de biens d'équipement intérieur, ainsi que toutes opérations pouvant s'y rapporter directement ou indirectement ou pouvant en favoriser le développement.

La société a par ailleurs pour objet, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société a en outre pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la gestion et/ou la représentation d'entreprises et pourra, à ce titre, faire partie des organes collégiaux.

La société a encore pour objet l'achat, la vente, la location, l'installation de tous produits et matériels informatiques.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement, l'extension ou au développement de son objet social, notamment en empruntant avec ou sans garanties et en toutes monnaies, y compris par voie d'émission publique d'obligations.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois d'avril à 10:00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2006.
- La première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier lundi du mois d'avril en 2007.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Stéphane Komodzinski, prénommé, neuf cent quatre-vingt-dix-huit actions.....	998
2.- Madame Chantal Collignon, prénommée, deux actions	<u>2</u>
Total: mille actions.....	1.000

Toutes ces actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Stéphane Komodzinski, comptable, né à Hayange (France), le 21 juin 1971, demeurant à L-4243 Esch-sur-Alzette, 88, rue Jean Pierre Michels.
- b) Madame Latifa Komodzinski, administrateur, née Hayange (France), le 17 décembre 1971, demeurant à F-57270 Uckange, 1, rue Jeanne d'Arc.
- c) Madame Fatima Laouer, administrateur, née à Oued Rhiou (Algérie), le 18 décembre 1970, demeurant à F-57270 Uckange, 3bis, rue Jeanne d'Arc.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

Madame Chantal Collignon, comptable, née à Knutange (France), le 26 septembre 1948, demeurant à F-57240 Knutange, 105, rue de la République.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-4243 Esch-sur-Alzette, 88, rue Jean-Pierre Michels.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Quatrième résolution

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer administrateur-délégué un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du conseil d'administration

Monsieur Stéphane Komodzinski, prénommé, ici présent, Madame Latifa Komodzinski, Madame Fatima Laouer, prénommées, ici représentées par Monsieur Stéphane Komodzinski, prénommé, agissant en vertu de deux procurations sous seing privée lui délivrées annexées au présent acte, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Monsieur Stéphane Komodzinski, prénommé, est nommé administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.
Signé: S. Komodzinski, F. Kessler.
Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2006, vol. 916, fol. 87, case 2. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 mai 2006.

F. Kessler.

(047745/219/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

T.M.H. WEB INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 74.238.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le mercredi 26 avril 2006

Résolution

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et de COSAFIN S.A. Administrateurs et de Monsieur Pierre Schill Commissaire aux comptes.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03898. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043324/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

LUXAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 105.566.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 11 avril 2006 à 16.00 heures à Luxembourg

Résolution

- Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Messieurs Jacques Bordet, Jean Quintus et Joseph Winandy, Administrateurs.
L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Pierre Schill, Commissaire aux Comptes.
Leurs mandats viendront donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03899. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043326/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.
